

■ **FONDATION ODENDALL**, à Fribourg, CH-217-3533842-4, mobiliser des moyens financiers afin de soutenir des oeuvres philanthropiques, etc. (FOSC du 16.09.2005, p. 6). Nouveau libellé du but: mobiliser des moyens financiers afin de soutenir des oeuvres philanthropiques et d'investir dans des projets d'entreprenariat social, qui bénéficient de l'exonération d'impôt, suivant des critères d'efficacité. Ses domaines d'intervention ne sont pas limités à un secteur ou une région. La fondation aspire à sélectionner, favoriser la création et soutenir le développement des meilleurs acteurs dans leurs secteurs ou zones géographiques respectives y compris en Suisse. Statuts modifiés sur ce point et sur un autre point non soumis à publication le 01.10.2005.
Journal no 4665 du 14.11.2005
(03110106 / CH-217.3.533.842-4)